



**Défendre ses droits
c'est l'affaire de tous
C'est agir ensemble
Venez nous rejoindre
A la CNL.**



La cotisation comprend l'abonnement à la revue
« logement et famille, un accompagnement personnal-
isé et des conseils juridiques dans vos démarches

Je souhaite rejoindre la CNL:

Nom: Prénom:

Adresse:

Code Postal: Ville:

Télé:

Mail:



VOTRE INTERLOCUTEUR :



Confédération Nationale du Logement
Fédération du Pas de Calais

44 rue Gustave Courbet
Pavillon COLETTE
62300 LENS

Télé : 09.61.32.91.66 Fax : 03.21.76.62.13

Mail : contact@lacnl62.fr / gauthier_fg@orange.fr

Adresse site : www.lacnl62



**Vous faite appel à la CNL
pour régler un litige**

**Avant toute chose prenez connaissance de ce
document avant de vous engager**

VOUS AVEZ BESOIN DE LA CNL

La CNL c'est quoi?

c'est la plus importante associations de défense du logement et des habitants. Elle a pour but de défendre les intérêts individuels et collectifs des habitants sur tout ce qui concerne le logement, l'urbanisme, le cadre de vie et la consommation

La CNL concerne les locataires du logement privé ou social, les accédants à la propriété, les sans domicile, les propriétaires de leur propre logement.

La CNL est aussi une association agréée de consommateurs.

Etre adhérent de la CNL

c'est prendre sa carte et payer sa cotisation annuelle pour être garanti que des femmes et des hommes défendent au mieux vos intérêts. C'est permettre à la CNL de poursuivre son action et ses combats en directions des habitants et du logement.



Que fait la CNL au quotidien :

C'est plus de 900 personnes qui contactent la CNL du Pas de Calais chaque année pour demander de l'aide face aux litiges qu'ils rencontrent.

La CNL est composée de bénévoles qui prennent sur leur temps pour participer aux différentes réunions institutionnelles dans les mandats qui leurs sont confiés.

Les bénévoles de la CNL sont comme vous confrontés aux mêmes problèmes, ils sont locataires ou accédants à la propriété et ont choisi de se mobiliser pour défendre ensemble nos intérêts.

Les bailleurs, les institutions d'Etat ou territoriales n'ont cessé que d'aller chercher l'argent dans les poches des habitants.

La CNL dans chacune des instances, œuvre pour défendre le pouvoir d'achat des habitants et refuse systématiquement dans la conjoncture économique actuelle toutes les augmentations de loyers, de charges ou de l'énergie.



Pourquoi payer une cotisation :

Tout d'abord la loi oblige la CNL comme toutes les associations à ne défendre que ses adhérents à jour de la cotisation

La CNL pour fonctionner n'a que les cotisations de ses adhérents, elle ne perçoit pas de financement des pouvoirs publics, des administrations institutionnelles, territoriales ou des bailleurs.

La cotisation sert à payer les frais :

- ⇒ Les locaux que nous utilisons pour vous accueillir
- ⇒ Les fournitures et l'administratif (papier, timbres postaux, téléphone...)
- ⇒ Le matériel informatique et de reproduction
- ⇒ Les salaires des personnels pour épauler les bénévoles dans leur tâches
- ⇒ Les frais des conseillers juridiques
- ⇒ Le journal d'information de la CNL



La cotisation que vous payer est totalement destinée à votre dé-

La CNL par ses actions: Fait gagner des centaines d'euros chaque année à ses adhérents et elle le prouve:

- ⇒ **La CNL lutte** contre les augmentations des loyers. Même si les loyers augmentent chaque année, ils augmentent moins vite que ce que proposent les propriétaires et ou les pouvoirs publics.
- ⇒ **La CNL contrôle** systématiquement les charges locatives. C'est chaque année que nous rejetons des frais indus de services supplémentaires. Que nous arrivons à limiter par nos contrôles les charges et ainsi à en limiter le coût.
- ⇒ **La CNL agit** pour que les habitants obtiennent satisfaction et récupèrent leur dû.
- ⇒ **La CNL intervient** pour que les travaux, l'entretien et les réparation soient effectuées régulièrement dans les logements.
- ⇒ **La CNL défend** le droit au logement de qualité pour tous.